

**LISTE DES DÉLIBÉRATIONS
CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE CORBEL**

DATES DE :	
CONVOCATION	12/02/2026
AFFICHAGE	12/02/2026

NOMBRES DE MEMBRES		
AFFÉRENTS AU CONSEIL	EN EXERCICE	QUI ONT PRIS PART AUX DÉLIBÉRATIONS
11	9	8

Séance du : 20 février 2026

L'an deux mille vingt-six, et le vingt février, à dix-sept heures, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. Roger CHARVET, en remplacement du Maire empêché, M. Hervé BUTTARD. Conformément à l'article 54 de la loi du 5 avril 1884, la séance a été publique.

Présents : CHARVET Roger, JANET-MAITRE Dominique, PARIS Nelly, PHILIPPE Évelyne, PUTOT Eric (arrivé en cours de séance), VALETTE Michel

Absents : BUTTARD Hervé (Maire), CHARREL Jérôme (procuration donnée à CHARVET Roger), MENU Francis (procuration donnée à PARIS Nelly)

Secrétaire de séance : PHILIPPE Évelyne

DÉLIBÉRATIONS :

N°1 : Délibération relative au re-transfert de la compétence « ski alpin et remontées mécaniques »

Dans le cadre de la procédure de restitution de la compétence « ski alpin et remontées mécaniques » à la commune de St-Pierre-de-Chartreuse, le conseil municipal a accepté le re-transfert de cette compétence à la CCCC par les communes d'Entremont-le-Vieux et St-Pierre-d'Entremont Isère et approuvé les statuts modifiés en conséquence.

Approuvée à l'unanimité des membres présents et représentés

N°2 : Délibération relative à la motion du SDES en lien avec la compétence « distribution d'électricité et de gaz »

Dans le contexte du nouvel acte de décentralisation annoncé par le Gouvernement, le SDES a informé la commune de l'adoption par son comité syndical d'une motion visant à réaffirmer l'appartenance de la compétence « distribution d'électricité et de gaz » au bloc communal, c'est-à-dire aux communes et à leurs groupements.

Afin de donner à cette démarche toute la portée politique et institutionnelle nécessaire, le conseil municipal décide d'approuver la motion du syndicat, à savoir le renoncement à toute remise en cause de cette organisation.

Approuvée à l'unanimité des membres présents et représentés

N°3 : Délibération relative aux modalités de mise à disposition d'un véhicule de service

La commune dispose actuellement d'un véhicule utilitaire et d'un car de transport scolaire dont il convient de préciser les modalités pratiques d'utilisation et de remisage par les agents.

Le projet de délibération devant être validé au préalable par le CST du Cd973, le conseil municipal décide, **à l'unanimité des membres présents et représentés, de surseoir la délibération.**

Arrivée d'Eric PUTOT

N°4 : Délibération relative à l'instauration des Indemnités Horaires pour Travaux Supplémentaires (IHTS)

Le conseil municipal valide la délibération relative à l'instauration des IHTS dont le projet a reçu un avis favorable du CST du Cdg73, réuni le 19 février 2026.

Approuvée à l'unanimité des membres présents et représentés

N°5 : Délibération relative à la vente de récoltes 2025

Le conseil municipal valide les montants de la vente de récoltes 2025 aux exploitants de la commune, dont l'évolution est indexée à la variation de l'indice national des fermages :

- pour le GAEC des Rousses (7,0108 ha) : 633,62 €
- pour GOUGOUX Philippe (1,9654 ha) : 177,63 €

Approuvée à l'unanimité des membres présents et représentés

N°6 : Délibération relative à l'approbation du Compte Financier Unique 2025 – Budget principal

En raison d'un incident informatique exceptionnel auquel fait face la DGFIP depuis le 5 février dernier, les opérations de validation du CFU du budget principal n'ont pas pu être menées à terme.

En conséquence, le conseil municipal décide, ***à l'unanimité des membres présents et représentés, de surseoir la délibération.***

N°7 : Délibération relative à l'approbation du Compte Financier Unique 2025 – Budget annexe assainissement

En raison d'un incident informatique exceptionnel auquel fait face la DGFIP depuis le 5 février dernier, les opérations de validation du CFU du budget annexe assainissement n'ont pas pu être menées à terme.

En conséquence, le conseil municipal décide, ***à l'unanimité des membres présents et représentés, de surseoir la délibération.***

N°8 : Délibération relative à l'approbation du Compte Financier Unique 2025 – Budget annexe transport

En raison d'un incident informatique exceptionnel auquel fait face la DGFIP depuis le 5 février dernier, les opérations de validation du CFU du budget annexe transport n'ont pas pu être menées à terme.

En conséquence, le conseil municipal décide, ***à l'unanimité des membres présents et représentés, de surseoir la délibération.***

N°9 : Délibération relative à l'affectation du résultat 2025 – Budget principal

En raison d'un incident informatique exceptionnel auquel fait face la DGFIP depuis le 5 février dernier, les opérations de validation du CFU et de détermination de l'affectation du résultat du budget principal n'ont pas pu être menées à terme.

En conséquence, le conseil municipal décide, ***à l'unanimité des membres présents et représentés, de surseoir la délibération.***

N°10 : Délibération relative à l'affectation du résultat 2025 – Budget annexe assainissement

En raison d'un incident informatique exceptionnel auquel fait face la DGFIP depuis le 5 février dernier, les opérations de validation du CFU et de détermination de l'affectation du résultat du budget annexe assainissement n'ont pas pu être menées à terme.

En conséquence, le conseil municipal décide, ***à l'unanimité des membres présents et représentés, de surseoir la délibération.***

N°11 : Délibération relative à l'affectation du résultat 2025 – Budget annexe transport

En raison d'un incident informatique exceptionnel auquel fait face la DGFIP depuis le 5 février dernier, les opérations de validation du CFU et de détermination de l'affectation du résultat du budget annexe transport n'ont pas pu être menées à terme.

En conséquence, le conseil municipal décide, ***à l'unanimité des membres présents et représentés, de surseoir la délibération.***

N°12 : Délibération relative à la convention de participation financière annuelle de la commune au projet de nouveau gymnase du pôle sportif des Rives du Guiers porté par le Syndicat Intercommunal des Sports

Suite à la rencontre du 13 février 2026, les représentants du syndicat ont proposé de moduler la participation des communes en ajoutant 2 critères : nombre d'élèves par commune inscrits au collège des Echelles et nombre d'adultes par commune licenciés dans un club sportif utilisateur du gymnase.

Le conseil municipal approuve la participation financière de la commune pour un montant de 520 € par an.

Approuvée à l'unanimité des membres présents et représentés

La secrétaire de séance
Évelyne PHILIPPE



Le 1^{er} adjoint
Pour le Maire empêché
Roger CHARVET

